

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
CNW  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CODE : 01 et hebdos

**LE DÉCOMPTE EST COMMENCÉ!**  
**La tournée de la Commission de l'équité salariale s'arrête à Laval**

**Laval, le 4 mai 2010** – La vaste campagne d'information de la Commission de l'équité salariale s'est arrêtée à Laval. La présidente de la Commission de l'équité salariale (CÉS), Me Louise Marchand, s'est adressée aux membres de la Chambre de commerce et d'industrie de Laval dans le cadre d'un déjeuner-conférence afin de les inciter à se conformer à la Loi sur l'équité salariale avant la date limite du 31 décembre 2010.

«Le décompte est commencé pour toutes les entreprises de dix personnes salariées et plus qui doivent compléter leur exercice d'équité salariale, ou faire l'évaluation du maintien, d'ici le 31 décembre 2010. L'équité salariale est un droit non négociable et une valeur fondamentale de notre société. Elle oblige d'accorder un salaire égal aux femmes occupant des emplois équivalents à ceux des hommes. En d'autres termes, même s'ils occupent des emplois différents, un homme et une femme dont le travail est comparable doivent recevoir le même salaire. C'est une question de justice et de bon sens», a affirmé la présidente.

«La notion d'équité salariale est encore trop souvent confondue avec celle de l'égalité salariale. Plusieurs employeurs ignorent même qu'ils font de la discrimination salariale à l'intérieur de leur organisation. Notre objectif est donc de les amener à faire l'évaluation de leurs emplois pour déterminer si des ajustements doivent être versés aux emplois à prédominance féminine », a indiqué la présidente, rappelant que des pénalités financières considérables guettent les entreprises qui ne respecteront pas les délais.

Dans les entreprises qui doivent compléter leur exercice d'équité salariale d'ici le 31 décembre 2010, on estime à plus de 400 000 le nombre de travailleuses visées. Si la tendance se maintient, environ 115 000 de ces travailleuses devraient recevoir des ajustements salariaux. À la toute fin du processus, ce sont donc 600 000 travailleuses du Québec qui auront eu des ajustements d'équité salariale.

La présidente a d'ailleurs rappelé que l'élaboration d'une politique d'équité salariale représente une valeur ajoutée pour les entreprises. « Des femmes payées équitablement sont de meilleures employées, qui ont la conviction d'être appréciées à leur juste valeur, qui

développent un plus grand sentiment d'appartenance et qui deviennent plus productives. C'est un atout précieux pour l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre. La réalisation de l'équité salariale peut aussi devenir un formidable outil de gestion des ressources humaines, en permettant une meilleure connaissance des emplois et l'instauration d'une politique salariale dans l'entreprise ».

La Commission de l'équité salariale entend accompagner les employeurs dans leur exercice. Trois équipes de formation sillonnent présentement le Québec et déjà, plus de 2000 entreprises se sont inscrites à des ateliers gratuits. Un logiciel permettant de réaliser l'équité, de même que des documents d'information sont également mis gratuitement à leur disposition pour effectuer leur exercice. Le service de renseignement et d'assistance spécialisée répond aussi aux demandes téléphoniques des clientèles.

« Les employeurs doivent être convaincus que la Commission de l'équité salariale est là pour les aider et les accompagner, mais aussi pour faire respecter la loi. Aujourd'hui plus que jamais, l'égalité entre les sexes, et l'équité salariale qui en découle, sont intégrées dans nos valeurs collectives, dans le tissu social du Québec, qui ne tolère plus la discrimination, fut-elle involontaire. Le décompte est commencé pour que cette valeur que nous partageons s'incarne dans la vie de toutes les travailleuses du Québec », a conclu Me Louise Marchand.

Les employeurs doivent contacter la Commission de l'équité salariale par téléphone au 1-888 528-8765 ou en visitant son site Web [www.ces.gouv.qc.ca](http://www.ces.gouv.qc.ca).

-30-

**Source :** Commission de l'équité salariale  
[www.ces.gouv.qc.ca](http://www.ces.gouv.qc.ca)

**Pour information :** Johanne Tremblay  
Adjointe de la présidente et responsable des communications  
Tél. : 418- 646-0102  
Cell. : 418-576-3534  
Courriel : [johanne.tremblay@ces.gouv.qc.ca](mailto:johanne.tremblay@ces.gouv.qc.ca)